



CLISS XXI

*Citoyenne et Libre Informatique Sociale et Solidaire pour
le 21ème siècle*

Economie sociale et solidaire — Education populaire — Informatique libre — Développement du territoire "Bassin minier du Pas-de-Calais"

M. Jean-Pierre Kuchéida

Député du Pas-de-Calais

Maire de Liévin

Centre Administratif "Les Grands Bureaux"

45 rue Edouard Vaillant

BP 49 62801 Liévin

Liévin, le 7 mars 2006

Objet : 155 000 personnes demandent votre soutien

Monsieur le Député-Maire,

Le 7, 8, 9 mars prochain, l'Assemblée Nationale va reprendre l'examen du projet de loi 1206 dit DADVSI. Ce projet de loi porte sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information. Un vote solennel sur la loi aura lieu le 14 mars.

L'initiative EUCD.INFO demande une réécriture partielle des nouveaux articles 13 et 14 modifiés par le gouvernement - pour que les impératifs liés à la recherche, à la protection de la vie privée, et à la sécurité informatique soient pris en compte.

L'initiative EUCD.INFO demande également une réécriture partielle de l'article 7 dont la rédaction actuelle est inacceptable. Elle ne protège nullement la libre concurrence et le logiciel libre contrairement à ce que le ministre de la Culture prétend.

Nous vous demandons par ailleurs de vous opposer à la création du «collège de médiateurs» et vous opposer au contrôle technique de la copie privée.

Par ailleurs, si de nombreux amendements doivent être rejetés sur les 268 actuellement disponibles sur le site de l'Assemblée, nous attirons tout particulièrement votre attention sur les amendements 150, 151, 247 et 267.

Comme l'a écrit le responsable Stratégie Sécurité de Sun Microsystems – l'un des plus importants éditeurs de logiciels au monde, ces amendements représentent une menace majeure pour l'innovation et le logiciel libre [1].

L'amendement 228 est également à rejeter car créant une police privée de l'internet.

CLISS XXI L'Ecloserie, rue de l'Abregain 62800 Liévin
Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) - SARL à capital variable - SIRET : 453 837 957 00019
Téléphone : 03 21 14 28 41 - Télécopie : 03 21 14 28 31 - Courriel : contact@cliss21.org
<http://www.cliss21.org>

À l'inverse, nous vous demandons de voter les amendements 190 et l'amendement 233, ou tout autre amendement visant à empêcher que les mesures techniques ne puissent revenir sur les droits légitimes du public, comme la libre lecture.

Nous vous demandons enfin de dénoncer dans l'hémicycle les scandaleuses conditions d'examen de ce texte. Après le débat historique et les événements des 20, 21 et 22 décembre, [2] ce texte aurait dû être retiré définitivement de l'ordre du jour parlementaire. Au lieu de la vaste campagne de désinformation et de manipulation de l'opinion publique et des parlementaires organisée par le gouvernement et l'industrie du disque et du film,[3] une mission d'information parlementaire aurait dû voir le jour.

À l'ère du numérique, le droit d'auteur français mériterait mieux qu'une loi rafistolée sous la pression de groupes d'intérêts particuliers qui croient possible d'acheter la loi avec l'argent du public en faisant chanter des députés. [4]

En espérant que vous saurez vous saisir de ce dossier, veuillez agréer, Monsieur le Député-Maire l'expression de nos salutations citoyennes.

Pour **CLISS XXI**

A propos d'EUCD.INFO : L'initiative EUCD.INFO est un collectif citoyen qui informe le public et les pouvoirs publics depuis plus de trois ans sur le projet de loi DADVSI. La pétition "NON au projet de loi DADVSI" lancée par cette initiative le 2 décembre compte à ce jour plus de 155 000 signatures individuelles, et plus 900 signatures d'organisation dont plus de deux cent entreprises, telles **CLISS XXI**. [5]

Références :

[1] Positions du responsable Stratégie Sécurité de l'éditeur Sun Microsystems
<http://blogs.sun.com/roller/page/gravax?entry=dadvsi_v2_0_toujours_autant>

[2] Article de Libération du 22 décembre : «Téléchargement d'erreurs pour le ministre»
<<http://www.liberation.fr/page.php?Article=347058>>

[3] Communiqué EUCD.INFO sur un document mensonger envoyé par le ministère de la Culture aux parlementaires UDF et UMP <<http://eucd.info/254.shtml>>

[4] Lettre de deux membres fondateurs au Président Jean-Louis Debré suite au chantage exercé sur certains députés et dénoncé par le député du Tarn Bernard Carayon (UMP) sur la chaîne France 2 :
<<http://eucd.info/index.php?2006/02/16/258-elus-menaces-eucdinfo-demande-une-mission-d-enquete-parlementaire>>

[5] Texte de la pétition de l'initiative EUCD.INFO
<<http://eucd.info/petitions/index.php?petition=2>>